



**Portes Euréliennes
d'Île-de-France**
communauté de communes

FORMULAIRE

Demande de contrôle d'une mise en séparatif au réseau public d'assainissement collectif dans le cadre d'un Permis de Construire, Création de nouveau branchement

(Conformément à la délibération du Conseil Communautaire en date du 11/07/2024 N°24_07_43)

OBJET DE LA DEMANDE

- Nouveau branchement
- Changement d'affectation des locaux ou extension
- Agrandissement d'un bien immobilier
- Mise en séparatif

DÉFINITION DU CONTRÔLE ET CONDITIONS DE RÉALISATION

L'exutoire de chaque point d'eau de la propriété est testé par traçage. Un colorant est versé dans les évacuations d'eaux usées et dans les regards d'eaux pluviales.

Il est donc obligatoire que tous les accès aux points d'eaux de la propriété soient facilités (préalablement ouverts), que l'eau potable soit toujours en fonction, que les descentes d'eaux pluviales soient équipées de point d'accès (regards de visite, bouchons, etc...). Aucun objet (jardinières, etc...) ne devra gêner l'accès aux ouvrages.

Il est vérifié :

- L'exutoire de chaque point des eaux usées domestiques (évier, sanitaires, lave-linge, etc...)
- L'exutoire des gouttières
- Le rejet effectif des eaux dans le réseau public d'assainissement
- La bonne séparation des eaux usées et des eaux pluviales sur le domaine privé
- L'existence d'une boîte de branchement en limite de propriété

Il s'agit uniquement du contrôle de raccordement des eaux usées domestiques (eaux vannes et eaux ménagères). Le raccordement des eaux issues d'activités artisanales et industrielles qui doivent faire l'objet d'une autorisation de rejet ne sera pas contrôlé.

Ce contrôle nécessite donc la présence obligatoire du propriétaire ou de son représentant lors de la visite car les techniciens doivent avoir accès à chaque point d'eau de la maison.

Les éléments dont l'évacuation ne pourra être déterminée, faute d'accès, ne seront pas pris en compte dans le rapport d'enquête. Si ces derniers devaient faire l'objet d'un second contrôle, ce contrôle serait à la charge du propriétaire.

Les techniciens ne sont pas habilités à travailler en hauteur. Tous les accès au-dessus d'une « hauteur d'homme » ne seront pas contrôlés.

DÉLAIS DE RÉALISATION ET RAPPORT

Après réception, par la Communauté de Communes, de ce formulaire dûment complété et signé, le technicien de S.O.A. prendra contact, par téléphone, pour la prise de rendez-vous.



Un rapport de visite écrit sera alors émis et transmis par la Communauté de Communes dans un délai de 2 mois maximum à compter de la date de réception de la demande de contrôle (sous réserve de la disponibilité du propriétaire ou de son représentant).

Tout aménagement ultérieur à la date du contrôle modifie les conclusions de ce dernier.


RENSEIGNEMENTS SUR LE BIEN À CONTRÔLER

- * **Type de bien** Maison(s) d'habitation : nombre : Appartement(s) : nombre :
- Local/locaux Professionnel(s) : nombre : Etage, N°
- Autre (décrire et indiquer le nombre d'immeubles générant des eaux usées domestiques :
- * Adresse :
- * Code Postal : Commune :
- * Références cadastrales : Section : Numéro(s) :
- * Surface habitable : m²
- * Nombre de points d'évacuation des eaux usées domestiques (eaux WC et eaux ménagères) :

RENSEIGNEMENTS SUR LE VENDEUR

- * NOM et Prénom du ou des propriétaire(s) :
- * Date et lieu de naissance M Mme : / / à
- * Adresse :
- * Code Postal : Commune :
- *  Domicile :  Travail/Portable :
- * Mail (écrire en majuscule) :

PERSONNE À CONTACTER POUR UN RENDEZ-VOUS SUR SITE AUTRE QUE LE PROPRIÉTAIRE

- NOM et Prénom :
- Adresse :
- Code Postal : Commune :
-  Téléphone : Mail :

* (Mention obligatoire)

CADRE RÉSERVÉ AU SERVICE

Date de réception :

N° DOSSIER :

ENGAGEMENT DU VENDEUR

- J'ai pris connaissance des conditions de réalisation du contrôle de branchement et de l'ensemble des informations définies dans le présent formulaire.

- Je suis informé que le raccordement de mes eaux usées est soumis aux modalités de raccordement fixées par la direction de l'assainissement de la commune.

- Je m'engage à autoriser l'accès de ma propriété aux techniciens de S.O.A. mandatés par la Communauté de Communes et à faciliter le contrôle de conformité du raccordement (rendre les points d'eau et les regards accessibles).

- En cas d'absence de regards, le contrôle ne pourra être effectué et le raccordement sera jugé non-existant.

- En cas d'absence de raccordement, je m'engage à réaliser les travaux nécessaires dans le délai indiqué dans le rapport de contrôle.

- Je garantis l'exactitude des informations stipulées dans ce document.

Je soussigné(e), , agissant en tant que Propriétaire, accepte les conditions de cette commande.

Fait à Le

Signature du demandeur

RETOUR DU FORMULAIRE

- par mail à : diag.ac@porteseureliennesidf.fr

- ou par courrier à : Service eaux et assainissement – Pôle d'Auneau -
2 rue de la Communauté - 28700 AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Liberté » :

Les informations recueillies par la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France, à partir de ce formulaire, font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'usage exclusif S.O.A. son prestataire. La Communauté de Communes s'engage, conformément à la nouvelle réglementation en vigueur, à garantir la sécurité et la confidentialité de vos données personnelles.

Pour exercer votre droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données, veuillez contacter notre délégué à la protection des données : Eure et Loir numérique

Courriel : dptmutualise@ingenierie28.fr

La fourniture de chacune de ces données à caractère personnel est obligatoire pour pouvoir traiter votre demande. Vous êtes en droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, autorité de contrôle.